

Fiche technique sur la biodiversité locale

4 - La pie bavarde

Novembre 2020

I. Classification

La pie bavarde est un grand oiseau familier de nos jardins et de nos villes et hameaux qui fait partie de la famille des **Corvidés**, littéralement ceux qui **ressemblent aux corbeaux**.

Ce sont des **omnivores opportunistes**, c'est-à-dire que leur régime alimentaire et la proportion des aliments **varient selon leur disponibilité** dans le territoire de chaque pie.

Les Corvidés font eux-mêmes partie de l'ordre des **Passereaux**, des **oiseaux chanteurs** qui ont des muscles complexes pour contrôler leur **syrinx** (organe de vocalise) ; tous **ouvrent leur bec** pour se faire nourrir lorsqu'ils sont au nid.



Photographie d'une pie bavarde observée à la ferme de la Closeraie ^(a)

II. Description

La robe

La pie bavarde est un oiseau de **grande taille** (~ 50cm de longueur) qui ne **peut pas être confondue** avec un autre oiseau. Elle possède des **pattes et un bec robuste** caractéristiques des corvidés.

Elle arbore une robe alternant des zones où le plumage est de couleur noire et blanche.

Le plumage noir montre des **reflets métalliques**, **bleuâtres** sur les ailes, **violacés** sur le corps et la tête, et **verdâtres** sur la queue, dus à une **iridescence des plumes**. Le bec est noir, de même que les pattes et l'iris des yeux.

Le plumage blanc est présent sur le ventre et sur les « épaules ».



Schéma de la robe de la pie bavarde ^(b)

Comportement

Comme son nom l'indique, la pie bavarde est une espèce **bruyante** et **peu farouche** qui aime à vivre dans le **voisinage de l'Homme** : on l'entend souvent **jacasser** avant même de l'avoir aperçue.

Si elle sait être méfiante et discrète en cas de danger, c'est également un oiseau extrêmement curieux et attiré par les objets brillants ; ce comportement est sans doute à l'origine de sa réputation de voleuse.

La pie est un oiseau **très sédentaire** et très **territorial** en période nuptiale, mais plus social en période internuptiale, où il est capable de se rassembler en **petits groupes** et de former la nuit des **dortoirs** de quelques dizaines à une centaine d'individus.

Alimentation

La Pie bavarde se nourrit presqu'exclusivement au sol. Elle peut être qualifiée d'**omnivore**, mais elle est avant tout un **prédateur**.

Son régime est nettement **insectivore** au sens large à la belle saison, mais les **petits vertébrés** y entrent aussi pour une bonne part : lézards, amphibiens, jeunes oiseaux etc.

III. Période d'activité et milieux naturels

Le rouge-gorge est **présent toute l'année** en France, il fait partie des espèces d'oiseaux qui ne migrent pas à la mauvaise saison car son **régime alimentaire non-exclusif** lui permet d'être **plus résilient** pour subvenir à ses besoins alimentaires.

A la mauvaise saison les insectes se font rares et la **variété du régime alimentaire** de cette espèce lui permet de se tourner vers les graines et les fruits présents de la fin de l'automne au début du printemps.

La Pie bavarde occupe tous les **habitats ouverts et semi-ouverts**. La condition de sa présence est qu'il y ait au moins **quelques ligneux** pour la nidification.

Pour cela, elle n'est pas exigeante et quelques arbustes peuvent lui suffire, surtout là où la présence humaine est faible. Elle est absente de la forêt comme des vastes espaces, agricoles ou non, sans arbres.

IV. Les intérêts écologiques

Les oiseaux jouent un rôle écologique important en servant de nourriture à d'autres espèces, en dispersant les graines, en régulant les dynamiques des populations insectes, en pollinisant les plantes et en modifiant les habitats naturels.

Beaucoup d'espèces ont également une **importance économique et culturelle**. En effet, les oiseaux sont à la fois **source de nourriture**, de **loisir** et de **plaisir** pour les humains, ils font l'**objet d'études** variées et, enfin, ils jouent un rôle important au sein de nombreuses **cultures** (2).

V. Statut

La pie bavarde bénéficie d'une **protection totale sur le territoire français** depuis l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 (modifié en 2009) relatif aux oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire. Il est donc interdit de la **détruire**, la **mutiler**, la **capturer** ou **l'enlever**, de la **perturber intentionnellement** ou de la **naturaliser**, ainsi que de détruire ou enlever les œufs et les nids, et de détruire, altérer ou dégrader son milieu ⁽³⁾.

VI. Annexes

A. Bibliographie

- (1) : Site oiseaux.net, page dédiée à la pie bavarde: lien
- (3) : Biodivcanada, « Espèces présentant un intérêt particulier » : lien
- (4): Légifrance, « Arrêté du 17 avril 1981 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire », lien

B. Sources illustrations

- (a): Photographie réalisée par Pierre Gilquain à la ferme de la Closeraie, Pierre Gilquain
- (b): oiseaux-europe.com, la pie bavarde: lien

